



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



PLAN D'ACTION RENFORÇANT LA RELATION ENTRE CGIAR ET LA FRANCE



PRÉAMBULE

Considérant :

- la nécessité cruciale de mettre en œuvre l'Agenda 2030 et ses objectifs de développement durable, ainsi que l'Accord de Paris sur le climat, engagements multilatéraux majeurs pris par la communauté internationale en 2015 ;
- les enjeux partagés par CGIAR et la France de réduction de la pauvreté et des inégalités liées au genre, de lutte contre l'insécurité alimentaire et la malnutrition et de préservation des ressources naturelles et de la biodiversité, dans le contexte exacerbé du changement climatique ;
- la vocation et l'expertise dans ces domaines de CGIAR, réseau et partenariat mondial de recherche pour le développement avec une mission « Ending hunger by 2030 – through science to transform food, land and water systems in a climate crisis » ;
- l'approbation à l'unanimité par le CGIAR System Council, lors de sa 9^e réunion les 13 et 14 novembre 2019, des recommandations du System Reference Group pour un « One CGIAR » unifié et intégré afin de répondre aux défis du XXI^e siècle ;
- la vocation et l'expertise dans ces domaines des instituts de recherche français que sont le Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD), l'Institut de recherche pour le développement (IRD), l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (INRAE) ;
- la place reconnue au plan international du pôle montpellierain en termes de recherche et de formation agronomiques, en partenariat avec les pays du Sud, dont l'excellence est renforcée par l'accueil de nombreux laboratoires et bureaux d'institutions scientifiques étrangères et internationales, la constitution de l'I-Site Montpellier Université d'Excellence (MUSE) et l'appui d'Agropolis International ;
- le savoir-faire des acteurs français en matière d'ingénierie de projets de recherche partenariaux internationaux, de valorisation et de transfert des résultats sur le terrain ;
- les partenariats établis de longue date entre équipes françaises et CGIAR, avec notamment la mise à la disposition à travers le Système CGIAR de chercheurs du CIRAD et de l'IRD ;
- la décision de la France d'augmenter sa contribution à l'aide publique au développement ;
- l'implication de la France dans les instances et initiatives européennes et internationales et auprès de ses partenaires bailleurs européens et internationaux, avec en particulier :
 - un rôle moteur en matière de lutte contre le changement climatique et au sein de l'Alliance Sahel,
 - l'investissement de la France dans l'initiative européenne DeSIRA (Development-Smart Innovation through Research in Agriculture),
 - et la contribution de l'Agence française de développement (AFD) au fonds dédié ;
- l'accord de siège entre le gouvernement de la République française et l'Organisation du Système CGIAR, préalablement dénommée le Consortium des centres internationaux de recherche agricole CGIAR, relatif au siège de l'Organisation du Système CGIAR et à ses privilèges et immunités sur le territoire français, signé à Montpellier le 4 mars 2013 et modifié par avenant sous forme d'échange de lettres signées à Paris le 4 janvier 2017 et à Montpellier le 9 janvier 2017 ; que ledit accord de siège précise que le siège de cette organisation internationale est situé à Montpellier et inclut des privilèges fiscaux et immunités pour la structure et ses agents, doublés d'un accord de sécurité sociale ; la mise à disposition gracieuse par la Région Occitanie des locaux du siège dont elle a financé la construction.

Considérant par ailleurs que :

- il importe que CGIAR soit soutenu et valorisé par son pays hôte en matière de visibilité et intégré à un réseau de partenariats institutionnels, financiers et scientifiques français, européens et internationaux ;
- il importe que la place de CGIAR soit confortée dans son pays hôte et au sein du réseau montpellierain des organismes d'enseignement et de recherche ;
- il importe pour CGIAR et la France de partager une stratégie de long terme et de renforcer leur coopération en matière de recherche pour le développement afin d'apporter une réponse concertée aux enjeux communs et d'en maximiser l'impact.

La France et CGIAR s'engagent à cette fin à mettre en œuvre un plan d'action comprenant 3 volets :

1. montage de projets partenariaux ambitieux (adossés à la Déclaration de coopération et de renforcement des collaborations scientifiques entre les établissements français et le système CGIAR, ci-après « la Déclaration de collaboration scientifique ») ;
2. diplomatie d'influence ;
3. financement et appui à la mise en œuvre.

Ce plan d'action, articulant ces trois volets, engage les trois ministères français (ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE), ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI) et ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation (MAA)) et CGIAR, dont l'Organisation du Système s'engage à maintenir et à renforcer son siège à Montpellier et à densifier ses relations avec les organismes et les ministères français.

Le cœur du plan d'action en est le volet 1 adossé à la **Déclaration de collaboration scientifique** qui, quant à elle, engage les organismes français de recherche concernés et CGIAR. Les volets 2 et 3 constituent des moyens institutionnels d'accompagnement et de valorisation du volet 1.

1. MONTAGE DE PROJETS PARTENARIAUX AMBITIEUX

Ce volet intègre les dimensions scientifique et financière. Il est adossé à la **Déclaration de collaboration scientifique** confortant l'ensemble des accords-cadres bilatéraux existant entre CGIAR et les organismes français. Cette déclaration identifie les trois priorités de collaboration suivantes : « agriculture et changement climatique », « transition agroécologique », « nutrition et systèmes alimentaires durables », avec pour chacune la préoccupation forte de la mesure de l'impact. Cette déclaration a été signée par les PDG des organismes français de recherche et d'enseignement supérieur concernés¹ et le président du System Management Board de CGIAR lors de la réunion de la Commission de la recherche agricole internationale (CRAI) à haut niveau le 22 mars 2019.

CGIAR avec ses centres constitutifs et ses programmes de recherche, et les organismes de recherche français signataires appuyés par leurs ministères de tutelle s'attacheront à élaborer et à conduire ensemble des projets partenariaux d'ampleur s'inscrivant dans un cadre concerté et consolidé d'intervention.

Ces projets devront :

- associer institutions du Sud, centres CGIAR et établissements français ;
- porter sur l'un des trois thèmes prioritaires : « agriculture et changement climatique », « transition agroécologique », « nutrition et systèmes alimentaires durables » ;
- s'inscrire dans le cadre des priorités d'intervention définies par la France en matière d'aide au développement.

Ainsi conçus, ces projets seraient en mesure de mobiliser des financements français, européens et internationaux.

Dans cette construction, les projets disposeront des atouts suivants :

- ce partenariat, mettant en synergie les compétences des organismes français, des centres CGIAR et des systèmes de recherche nationaux des pays en développement, sera accompagné par un soutien de la France sur projets et par un appui à la mobilisation des fonds européens et mondiaux ;
- au-delà de l'aspect scientifique, l'expérience française sera mobilisée en matière de montage et de coordination des projets européens ;
- aux côtés du CIRAD et de l'IRD, partenaires historiques de CGIAR, la mobilisation de l'INRAE constituera un levier supplémentaire important, en lien avec ses méta-programmes et ses projets de programme de recherche sur les enjeux mondiaux.

Le partenariat entre organismes français, centres CGIAR et systèmes de recherche nationaux dans les pays en développement pourra associer d'autres partenaires scientifiques et universitaires européens, afin d'augmenter encore la portée de certains projets. L'ingénierie de projet, associée étroitement au pilier scientifique, constituera un élément essentiel à la réussite des projets.

Pour CGIAR, le System Management Office de Montpellier assurera et facilitera la coordination et la cohérence entre ces différents projets au sein de la programmation générale de l'organisation.

La mise en œuvre de ces projets d'ampleur s'appuiera sur de nombreuses modalités de collaboration déjà à l'œuvre, qui seront ainsi dynamisées et sont détaillées dans la **Déclaration de collaboration scientifique**.

1. AGREENIUM (Institut agronomique, vétérinaire et forestier de France), CIRAD, INRAE, IRD et IRSTEA.

2. DIPLOMATIE D'INFLUENCE

La France mobilisera sa capacité d'influence et de plaidoyer aux niveaux international et européen pour valoriser le potentiel scientifique de CGIAR, en lien avec les thématiques susmentionnées, dans le cadre de ses partenariats avec l'appareil français de recherche pour le développement et en cohérence avec les objectifs et priorités de la France en matière de recherche et de développement agricole et rural. CGIAR et la France échangeront chaque année concernant les événements internationaux dans lesquels ils souhaitent s'associer pour valoriser leur collaboration.

La France et CGIAR s'associeront au moins une fois par an dans une action de sensibilisation à haut niveau international. Cela sera déterminé et convenu lors de la réunion annuelle de coordination du partenariat.

3. FINANCEMENT ET APPUI À LA MISE EN ŒUVRE

La France renforcera son soutien à CGIAR à trois niveaux.

1. À travers le cofinancement de projets de recherche partenariaux, conformément au volet 1 du présent plan d'action :
 - soit via une contribution sur la fenêtre 2 du fonds fiduciaire de CGIAR qui finance les grands programmes de recherche de CGIAR ;
 - soit, le cas échéant, via l'AFD sous réserve des conditions d'intervention de celle-ci², sur la fenêtre 3 du fonds fiduciaire de CGIAR qui finance des projets plus ciblés.

Dans les deux cas, ces projets devront conformément au volet 1 du présent plan d'action :

- associer institutions du Sud, Centres CGIAR, et établissements français ;
 - porter sur l'un des trois thèmes prioritaires « agriculture et changement climatique », « transition agroécologique », « nutrition et systèmes alimentaires durables » ;
 - s'inscrire dans le cadre des priorités d'intervention définies par la France.
2. À travers la contribution à un fonds d'amorçage permettant de lancer les projets partenariaux sur les trois thématiques. Les organismes français pourront recevoir une subvention visant à financer pour leurs chercheurs et leurs homologues de CGIAR, l'organisation, la participation et la valorisation d'ateliers et le déplacement de délégations de partenaires de recherche français dans un ou plusieurs Centres CGIAR afin de partager leurs connaissances, de renforcer la coopération et d'élaborer conjointement les projets évoqués ci-dessus afin de les soumettre à des bailleurs et à des mécanismes de financements.
 3. À travers la mise à la disposition du System Management Office (SMO) de CGIAR, à Montpellier, d'un expert ou d'une experte français de la recherche. Il ou elle appuiera les analyses des programmes internationaux de recherche en développement agronomique, afin d'aider CGIAR à développer ses propres programmes sur la base des avantages comparatifs et des alliances possibles, notamment avec la France. Il ou elle facilitera une relation privilégiée avec les acteurs français et l'écosystème montpelliérain. Les termes de référence du poste seront définis par CGIAR en accord avec la France, qui proposera à l'organisation plusieurs candidatures. CGIAR sera responsable de la sélection et de l'évaluation des performances de l'expert ou l'experte français et communiquera cette évaluation à la France une fois par an.

CGIAR, les ministères et les organismes français prévoient un dispositif de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre du plan dont le SMO et la CRAI auront la charge. Un calendrier de réunions sera fixé, selon un rythme d'au moins une fois par an.

Le présent plan d'action est valable pour la période 2020-2022 et renouvelable une fois par tacite reconduction.

² Conditions de l'AFD : géographies prioritaires de la France (priorité Afrique, pays pauvres prioritaires, pays éligibles aux aides AFD), préférentiellement à l'échelle nationale, et alors portée par une institution nationale et en association étroite avec les partenaires de recherche du Sud, ou potentiellement à l'échelle régionale dans le cadre par exemple de l'initiative européenne DeSIRA.

Marco FERRONI

*Président du System Board
de CGIAR*

Jean-Baptiste LEMOYNE

*Secrétaire d'État auprès du ministre
de l'Europe et des Affaires étrangères*

Frédérique VIDAL

*Ministre de l'Enseignement supérieur,
de la Recherche et de l'Innovation*

Julien DENORMANDIE

*Ministre de l'Agriculture
et de l'Alimentation*

